

2. En sa qualité d'institution fédérale, les Postes canadiennes se fait un devoir de servir les Canadiens en français et en anglais, dans les régions où la demande le justifie.

3. Les derniers renseignements sur la langue proviennent du recensement de 1976, mais ces données portent seulement sur la langue maternelle et non la langue couramment parlée. Voici la répartition de la population de Terre-Neuve selon la langue maternelle:

Anglais: 97.7 p. 100

Français: 0.5 p. 100

Langues autres que l'anglais ou le français: 1.8 p. 100

Les renseignements les plus récents sur la compétence associée aux langues officielles ont été recueillis lors du recensement de 1971; on demandait à ce moment-là si on parlait l'anglais ou le français assez bien pour mener une conversation. A Terre-Neuve, la compétence de la population quant aux langues officielles s'établissait ainsi en 1971:

Anglais seulement: 98.0 p. 100

Français seulement: 0.1 p. 100

Anglais et français: 1.8 p. 100

Ni l'anglais ni le français: 0.1 p. 100

Le recensement de 1981 recueille présentement des renseignements analogues.

LES PRIMES D'ASSURANCE-SANTÉ

Question n° 3509—M. Herbert:

1. L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Yukon perçoivent-ils des primes d'assurance-santé comme source de revenus provinciaux?

2. a) En 1980-1981, le gouvernement a-t-il viré ainsi aux Trésors provinciaux \$42 millions pour les fonctionnaires fédéraux, b) le gouvernement a-t-il calculé combien il recevrait en impôt sur le revenu des particuliers de ces montants?

3. Le gouvernement perçoit-il l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta et, le cas échéant, dans chacune de ces provinces, quel pourcentage approximatif des impôts perçus ce montant représente-t-il?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Finances, Santé et Bien-être social, Revenu national (Impôt) et le Conseil du Trésor m'informent comme suit:

1. Oui.

2. a) Le gouvernement fédéral, à titre d'employeur, paye une partie des cotisations d'assurance-santé que doivent verser ses employés dans les provinces susmentionnées et le Territoire du Yukon, contributions qu'il remet directement aux autorités provinciales. En 1980-1981, ces contributions ont totalisé 38.9 millions de dollars.

*itb*ro) Pour un tel paiement, le gouvernement fédéral recouvre environ 20 p. 100 sous la forme d'impôts personnels. Puisque le montant reporté en 1980-1981 était de 38.9 millions de dollars, l'impôt fédéral perçu a été estimé à 7.8 millions.

Questions au Feuilleton

3. Oui. Les montants d'impôt sur le revenu des particuliers établis pour 1979 dans les trois provinces en question sont les suivants:

	Total de l'impôt	Impôt provincial	Pourcentage du total
	(en millions de dollars)		
Ontario	10,566	3,501	33
Colombie-Britannique	3,489	1,169	34
Alberta	2,716	791	29

(Source: Statistique fiscale de 1981)

Ces montants reflètent l'application des lois de l'impôt sur le revenu des trois administrations provinciales et tiennent compte des diverses réductions de l'impôt provincial et des divers crédits d'impôt provincial.

LE CHANGEMENT DES COULEURS DE LA CCN

Question n° 4111—M. Cossitt:

La Commission de la capitale nationale a-t-elle décidé de remplacer les couleurs officielles de ses véhicules et de sa papeterie, le vert et le blanc, par le brun, le beige et le blanc et, le cas échéant, a) quel est le nom du plus haut gradé qui a pris cette décision et quand l'a-t-il prise, b) combien devrait coûter cette conversion, et s'élève-t-elle à environ \$1.2 million, c) qu'est-ce qui ne va pas avec les couleurs actuelles pour qu'il faille les changer à grands frais, d) qu'est-ce qui justifie une telle dépense, étant donné le programme de restrictions du gouvernement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Oui, le brun et le beige. a) Le Président, M. C. M. Drury, et le comité exécutif, à sa réunion du 17 novembre 1981, sur l'avis de ses comités consultatifs d'architecture et des arts;

b) 1.4 million de dollars, dont environ 1.2 million de dollars pour le remplacement des panneaux indicateurs.

c) On utilisait le vert pour les véhicules et le noir pour les panneaux indicateurs et la signalisation, avec lettrage blanc dans les deux cas. Aux fins d'uniformisation, on a décidé d'adopter un système unique dans les deux cas, soit le brun et le beige, ainsi que pour la papeterie dont on aura besoin ultérieurement, pour créer aux yeux de la population une sorte de continuité et afin que l'on reconnaisse aisément les biens immobiliers, activités et véhicules de la CCN. En outre, on introduira le mot-symbole du Canada dans toutes les applications.

d) L'introduction des nouvelles couleurs s'échelonne sur les quatre prochaines années, par remplacement normal ou renouvellement, dans les limites budgétaires.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.